



Original : anglais

N° ICC-01/05-01/08 OA 11
Date: 28 janvier 2015

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge
président
M. le juge Sang-Hyun Song
Mme la juge Akua Kuenyehia
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Anita Ušacka

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

**Ordonnance relative au dépôt d'une réponse à la requête de la Défense aux fins
de dépôt d'observations supplémentaires**

**Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour,
aux destinataires suivants :**

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur
Mme Helen Brady

Le conseil de la Défense

M^e Peter Haynes
M^e Kate Gibson

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par Jean-Pierre Bemba Gombo contre la décision rendue le 23 décembre 2014 par la Chambre de première instance III relativement à la requête urgente de la Défense aux fins de mise en liberté provisoire (ICC-01/05-01/08-3221),

Vu la requête déposée le 27 janvier 2015, dans laquelle la Défense demande à pouvoir déposer des observations supplémentaires à l'appui de son appel contre la décision rendue par la Chambre de première instance III relativement à la requête urgente de la Défense aux fins de mise en liberté provisoire (ICC-01/05-01/08-3240),

À l'unanimité,

Rend la présente

ORDONNANCE

Le Procureur a jusqu'au jeudi 29 janvier 2015, à 16 heures, pour répondre à la requête aux fins de dépôt d'observations supplémentaires.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng
Juge président

Fait le 28 janvier 2015

À La Haye (Pays-Bas)